



REGLEMENT CANTINE

(A rendre en Mairie)

Le service de cantine est assuré par la commune.

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés au groupe scolaire, aux enseignants et assistants de vie scolaire en charge des classes ou leurs remplaçants en cas d'absence.

Ils doivent être préalablement inscrits au moyen d'une fiche d'inscription disponible en Mairie.

Il doit constituer pour les enfants un moment propice à l'apprentissage de saines habitudes alimentaires dans le respect des règles élémentaires.

POUR DES RAISONS DE PROPETE ET D'HYGIENE, IL EST DEMANDE AUX PARENTS DE FOURNIR UNE SERVIETTE DE TABLE ET DES ATTACHES POUR LES ENFANTS AUX CHEVEUX LONGS

Le règlement devra être signé par les enfants et les parents.

HORAIRE :

Fonctionnement les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 12h à 13h30 pour les élèves préalablement inscrits.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait **à l'avance LE JEUDI**, de la semaine précédente, au moyen d'une fiche disponible sur le site de la Mairie (ou au Secrétariat de Mairie).

*Cette fiche est à compléter et à remettre **en Mairie** accompagnée des tickets correspondant le jeudi pour la semaine suivante.*

*Vous devez inscrire systématiquement vos enfants le dernier **Jeudi avant chaque vacances scolaires.** La cantine étant fermée sur ces périodes.*

En cas d'absence exceptionnelle, prévenir le jour même par un écrit avant 10h en Mairie. (mairie.travaillan@wanadoo.fr ou boîte aux lettres de la mairie lorsque celle-ci est fermée)

ROLE DU PERSONNEL ENCADRANT

Le personnel affecté au fonctionnement de la cantine est responsable :

- De l'accueil et du retour des élèves dans la cour
- De faire appliquer les règles d'hygiène (lavage des mains)
- D'assurer le service, la surveillance et la sécurité des élèves. En cas d'accident il prévient les parents sur la base de la fiche d'information ou le 15
- Il est tenu de faire respecter une certaine discipline. Le moment du repas est un moment de détente, celui-ci doit donc se dérouler dans le calme et le respect. Des sanctions seront prises si le comportement d'un élève (langage, comportement, gaspillage, respect des lieux et du matériel...) est contraire aux consignes.

ENGAGEMENT :

Afin que le moment du repas se déroule dans le calme et la sérénité, chaque élève s'engage à se respecter et respecter les autres ainsi que les consignes dictées par le personnel encadrant.

GRILLE DE MESURES D'AVERTISSEMENT ET DE SANCTIONS

TYPE DE PROBLEME	MANIFESTATIONS PRINCIPALES	MESURES
Refus des règles de vie en Collectivité	- Comportement bruyant excessif - Refus d'obéissance - Remarques déplacées ou agressives	<u>Rappel au règlement :</u> Recopier le règlement dans son ensemble.
	- Persistance d'un mauvais comportement - Refus systématique d'obéissance - Agressivité caractéristique	<u>Avertissement :</u> Courrier du Maire pour prise de rdv pour un entretien parents/enfant.
Non-respect des biens et des Personnes	- Comportement provoquant ou insultant - Dégradations mineures du matériel mis à disposition	<ul style="list-style-type: none">• Exclusion temporaire (suite à rendez-vous)• Demande de remboursement du matériel dégradé
Menaces vis-à-vis des personnes Dégradations volontaires des biens	- Agression physique envers les autres élèves ou le personnel - dégradation importante	<ul style="list-style-type: none">• Exclusion temporaire ou définitive• Remboursement du matériel dégradé

Signature du(des) parent(s)

Signature de l'élève

NOM – Prénom

Le règlement sera affiché à la Cantine Scolaire



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A RETOURNER OBLIGATOIREMENT EN MAIRIE

Nom et Prénom de la Mère :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Adresse mail :

Nom et Prénom du Père :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Adresse mail :

En cas de séparation précisez le domicile de l'enfant

.....

Nom de L'Enfant (1) :

Prénom de l'Enfant :

CLASSE :

Nom de L'Enfant (2):

Prénom de l'Enfant :

CLASSE :

Nom de L'Enfant (3) :

Prénom de l'Enfant :

CLASSE :

Nom de L'Enfant (4) :

Prénom de l'Enfant :

CLASSE :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

En cas d'allergie alimentaire, fournir un certificat médical

Un PAI a-t-il été mis en place avec l'école : OUI NON

Nom de l'enfant concerné :

Autre pathologie :

Nom de l'enfant concerné :

Nom du Médecin traitant :

Téléphone :

EN CAS D'URGENCE Personne à prévenir autre que les parents

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **le secrétariat de la mairie** pour communiquer avec les responsables légaux.
Les données collectées seront seulement communiquées aux agents communaux des services du périscolaire. (cantine et garderie)
Les données sont conservées pendant **la durée de l'année scolaire au secrétariat et classer une année supplémentaire aux archives intermédiaires communales.**
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.



INFORMATION POUR LA RENTREE 2020-2021 CANTINE

POUR UN SERVICE DE MEILLEURE QUALITE

**LA FICHE D'INSCRIPTION A LA CANTINE DOIT ETRE
DEPOSEE AVEC LES TICKETS POUR LA RENTRÉE**

AU PLUS TARD LE 21 AOUT 2020

RAPPEL :

- *pour la bonne organisation des services, vous devez inscrire systématiquement vos enfants le dernier **Jedi avant chaque vacances scolaires.***

Cette inscription peut être faite pour la semaine ou la période désirée. (mois, de vacances à vacances ou plus.)

- En cas d'absence exceptionnelle, prévenir le jour même par un écrit avant 10h en Mairie. (mairie.travaillan@wanadoo.fr ou boîte aux lettres lorsque la mairie est fermée)

- Vous pouvez vérifier vos inscriptions sur le panneau d'affichage devant l'école ou sur le site internet par un accès :

Identifiant : cantine.travaillan / mot de passe : C@ntine84850

LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES FAMILLES EST A COMPLETER ET A DEPOSER **IMPERATIVEMENT** EN MAIRIE **AVANT LA RENTREE**. CELLE-CI EST PRECIEUSE, ELLE NOUS PERMET DE VOUS CONTACTER RAPIDEMENT EN CAS D'URGENCE PENDANT LE TEMPS GERÉ PAR LA MAIRIE.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.